



Sans ce document,
votre enfant ne
pourra pas être
accueilli sur les
temps périscolaires.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - TEMPS PÉRISCOLAIRES
Année scolaire 2024 / 2025

NIVEAU DE CLASSE en 2024 / 2025 :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Adresse :

Date de naissance :

PARENT n°1 ou TUTEUR / TUTRICE

PARENT n°2 ou TUTEUR / TUTRICE

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

📱 Mobile :

📱 Mobile :

☎️ travail :

☎️ travail :

☎️ domicile :

☎️ domicile :

@ Mail :

@ Mail :

1. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

* P.A.I. (Protocole d'accueil individualisé) :

L'enfant bénéficie d'un P.A.I. : **oui** **non**

Le P.A.I. doit être impérativement fourni avant la rentrée scolaire avec une ordonnance récente.
Les médicaments correspondants doivent être marqués au nom de l'enfant.

* MÉDECIN TRAITANT :

Nom :

Adresse :

Tél. :

* RECOMMANDATIONS DES PARENTS (antécédents médicaux, allergie(s) connue(s), port de lunettes, de prothèses dentaires ou auditives...) :

-
-
-
-
-

* VACCINATIONS :

Vaccins obligatoires	Date	Autres vaccins	Date
DT Polio			
Coqueluche			
Haemophilus Influenzae de type B (HIB)			
Pneumocoque			
Méningocoque C			
Rougeole-Oreillon-Rubéole			
Hépatite B			

* PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE AUTRES QUE LES PARENTS :

Rappel : Aucun enfant ne sera autorisé à quitter les services périscolaires sans la présence de ses parents ou d'une personne habilitée (inscrite ci-dessous)

Nom / prénom :	Nom / prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tel mobile :	Tel mobile :

En cas d'urgence, le personnel périscolaire prend les mesures nécessaires en contactant les pompiers.

2. DROIT A L'IMAGE dans le cadre des activités périscolaires

Nous autorisons la commune à photographier et à filmer mon enfant dans le cadre des activités, sorties et festivités périscolaires et à présenter ces photographies et ces films lors des manifestations festives ou formelles du service périscolaire pour présentation aux parents :

oui non

Nous autorisons la commune à diffuser ces photographies et ces films sur les différents supports, papier ou numérique publiés par la Mairie des Molières (site internet et bulletin municipal) :

oui non

Les photos et vidéos sont utilisées de façon respectueuse des enfants, pour un partage public des activités et initiatives périscolaires.

Rappel : les familles ne sont pas autorisées à photographier et filmer les enfants au sein des accueils périscolaires
--

3. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous autorisons la commune à utiliser nos données personnelles (adresse mail, téléphone portable) dans le cadre de sa mission de service public pour diffuser à l'attention des familles de l'information sur les services périscolaires (grève, urgence, communication ponctuelle avec une famille :

oui non

4. AUTORISATION DE SORTIE

Les parents ou les personnes habilitées doivent **signer la feuille d'émargement**, à leur arrivée. Lorsque les parents ou les personnes habilitées sont présents dans l'enceinte de la structure, l'enfant est placé sous leur responsabilité.

Personnes autorisées à récupérer l'enfant autre que les parents :

Nom / prénom : Lien de parenté : Tel mobile :	Nom / prénom : Lien de parenté : Tel mobile :
Nom / prénom : Lien de parenté : Tel mobile :	Nom / prénom : Lien de parenté : Tel mobile :
Nom / prénom : Lien de parenté : Tel mobile :	Nom / prénom : Lien de parenté : Tel mobile :

Nom / prénom :	Nom / prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tel mobile :	Tel mobile :

Nom / prénom :	Nom / prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tel mobile :	Tel mobile :

Nom / prénom :	Nom / prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tel mobile :	Tel mobile :

Toutes modifications, suppressions, ajouts, de personnes habilitées à récupérer l'enfant doit faire l'objet d'une modification sur la fiche de renseignements. Les autorisations sur papier libre ou par simple mail seront refusées.

Mon enfant est en **école élémentaire**, je l'autorise à quitter seul l'établissement après le temps périscolaire :

oui **non**

Les enfants doivent avoir quitté les accueils périscolaires à 18h30 au plus tard

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement des services périscolaires pour l'année 2024/2025. Nous l'acceptons et nous nous engageons à le respecter.

Fait à Les Molières, le.....

Le parent 1 ou tuteur / tutrice :

Le parent 2 ou tuteur / tutrice :